

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00359

AVENANT N°1 DU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UNE DECHETERIE ET D'UNE ZONE ARTISANALE - SITE DU BAS RECLUS A LORETTE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, FAUVEL. M. Christophe FAVERJON. Mme Sylvie M. Bernard FAYOLLE. Luc M. Jean-Claude FLACHAT, M. FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK. MAISONNETTE. M. Bernard LAGET. M. Michel М. Gérard MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE. M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160704-D20160035910-DE

DATE D'AFFICHAGE:20160926



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

AVENANT N°1 DU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UNE DECHETERIE ET D'UNE ZONE ARTISANALE - SITE DU BAS RECLUS A LORETTE

Par une délibération en date du 16 janvier 2014, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a autorisé le lancement de l'opération de création d'une zone d'activité artisanale et d'une déchèterie sur le site Bas Reclus à Lorette.

Après consultation des entreprises et par une décision du 15 septembre 2015, un marché public concernant les travaux de terrassement et VRD – lot n° 1 – a été conclu avec le groupement FOREZIENNE D'ENTREPRISES / EIFFAGE TP RHONES ALPES – 7/9 rue Grangeneuve – BP 20048 – 42042 Saint-Etienne cedex, pour un montant global et forfaitaire de 536 996,05 € HT soit 644 395,26 € TTC.

Le chantier a démarré notifié par ordre de service le 17 mai 2015. Il a dû être arrêté le 09 juin 2015 pour plusieurs raisons :

- la découverte d'amiante sur un cabanon présent sur le site et non-diagnostiquée au préalable, qui doit nécessairement être détruit pour la réalisation d'une voirie, d'un espace vert et d'un poste de transformation électrique :
- une canalisation d'eaux usées située sur l'assiette du terrain, le long de la rue Adèle Bourdon, dont l'emplacement n'avait pas été correctement déterminé et à côté de laquelle il est prévu de réaliser un mur de soutènement en gabions nécessaire au soutien de l'ensemble du projet.

Le groupement FOREZIENNE D'ENTREPRISES/ EIFFAGE TP RHONE ALPES propose un avenant pour pallier ces deux problèmes :

- un désamiantage (plan de retrait) et une démolition/traitement du cabanon estimés à 5 525,00 € HT soit 6 630,00 € HT ;
- une modification d'implantation du mur en gabions avec du terrassement en déblai/remblai supplémentaires estimé à 50 559,75 € HT soit 60 671,70 € TTC.

Le total de l'avenant présenté est de 56 084,75 € HT soit 67 301,70 € TTC (soit + 10,44 % par rapport au marché initial).

Ces prestations sont issues d'imprévus de chantier, il est nécessaire de réaliser ces prestations pour poursuivre le chantier et livrer la zone artisanale et la déchèterie.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2015 DCAP 175 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché n°2015 DCAP 175 avec le groupement FOREZIENNE D'ENTREPRISES/ EIFFAGE TP RHONE-ALPES pour un montant de 56 084,75 € HT soit 67 301,70 € TTC ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération « Bas Reclus à Lorette »</u> du budget annexe des Zones Industrielles de l'exercice 2016.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU